

SECTION 2.3.

VACCINS VETERINAIRE

NOTE INTRODUCTIVE SURE LES RECOMMANDATIONS DE L'OMSA POUR LES VACCINS VETERINAIRE / PRODUITS BIOLOGIQUES

L'OMSA a adopté une norme formelle intitulée *Principes de production des vaccins vétérinaires*. Sa version la plus récente, adoptée en mai 2022, figure dans le présent Manuel terrestre au Chapitre 1.1.8. D'autres chapitres traitent de la stérilité et de l'absence de contamination des matériels biologiques (chapitre 1.1.9) et de la gestion des banques de vaccins (chapitre 1.1.10). En outre, plusieurs des principes généraux de gestion des laboratoires énoncés au chapitre 1.1.1 Gestion des laboratoires vétérinaires sont par ailleurs applicables à la production de vaccins, incluant des aspects tels que responsabilités, gestion exécutive, infrastructures, ressources humaines et conformité.

La section 2.3 Vaccins vétérinaires fournit des informations plus détaillées sur la conception, la fabrication et la réglementation des vaccins, conformément aux principes énoncés dans les normes. Tous les chapitres ont été écrits par des experts dans leurs domaines respectifs et ont fait l'objet d'un long processus de consultation avant d'aboutir aux textes définitifs.

Aucune de ces recommandations ne devrait être utilisée isolément. Chacune est destinée à compléter et à renseigner l'application des Principes de production des vaccins de l'OMSA dans des situations spécifiques.

*

* *

NB: ADOPTE POUR LA PREMIERE FOIS EN 2016.